



2, place de Crête
74200 Thonon-les-Bains

Tél. 04 50 71 17 79

Mail : aappmacg@wanadoo.fr

Site : www.aappmacg.com

ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU CHABLAIS GENEVOIS

Le Rond dans l'Eau

Monsieur Julien BLANC

132 résidence du Pont de Fillinges

74250 FILLINGES

à Thonon-les-Bains,
le 23 mars 2021

Monsieur,

Vous avez collecté et envoyé par mail le 18 mars 2021 des questions de différents pêcheurs en vue de notre assemblée générale.

Suite à la tenue de celle-ci le samedi 20 mars 2021, et comme indiqué lors de notre conversation téléphonique, voici les éléments de réponse :

- Quel devenir pour le lac de la Crossetaz : la commune a fait l'entretien autour du lac cet automne et devrait le refaire. Mr Sueur, garde bénévole, doit recontacter la mairie pour faire le point. De plus, un courrier a été envoyé à la fédération de pêche de Haute-Savoie et à la DDT concernant l'invasion des carpes. La DDT nous a conseillé de réfléchir à un changement de pêche. Nous avons également demandé à empoissonner avec des truites hybrides et attendons le retour. Le dossier est en cours.
- Création de no kill sur la Dranse, Dranse d'Abondance, Brevon et Fillinges : Un parcours no kill a été créé à Morzine en 2020. Pour monter un projet, il faut que ce soit l'amicale qui le porte, le vote puis que le projet soit voté par l'AAPPMACG qui doit faire une demande d'autorisation à la DDT. Ces parcours doivent être bien délimités et portés de préférence par les pêcheurs locaux.
- Utilisation du float-tube sur certains plans d'eau : le float-tube est interdit en 1ère catégorie sur les plans d'eau et rivières ; il est autorisé en 2ème catégorie sauf si un arrêté municipal l'interdit comme au lac de Machilly.
- Reprise du lac des Mouilles à Châtel : il est privé et appartient à la commune. Les élus de la commune ont été rencontrés l'année dernière mais cela représentait un coût financier trop important.

- Pêche hivernale de l'Arve avec les Suisses : plusieurs réunions ont été organisées avec les Suisses ; pour y arriver, il faut déclasser l'Arve ce qui est compliqué en raison des poissons présents.
Une demande a été faite au mois de juin 2020 pour empoissonner en truites au pont Notre Dame et derrière le casino pour relancer la pêche à Annemasse.
- Black bass à Machilly : plusieurs empoissonnements ont été effectués dont 1 000 alevins au mois d'août. Nous avons constaté beaucoup de pertes à l'automne: des poissons à priori pêchés qui ont été abîmés.
Des panneaux à Machilly doivent être installés pour rappeler la réglementation ; la mairie a donné son accord ce jour.
- Création d'un parcours halieutique sur le Foron de Sciez : une demande de modification du PDPG est en cours pour la création de parcours halieutique sur le Pamphiot, le Foron de Sciez et le Redon, ce serait à priori possible en dessus des nationales en 2022 (dossier en cours),
- Mesures de protection des truites du Léman : les mesures sont nationales et on ne peut pas inverser la mesure (tailles nationales 25 et 30 cm),
- Etat des travaux du Jotty : les travaux du Jotty vont être prolongés sur toute l'année 2021 ; le canal de vidange n'est pas encore nettoyé. De la vase s'est accumulée ce qui a ralenti les travaux et qui explique le retard. On espère que d'ici la fin du mois, une bonne partie sera nettoyée.
La barge sera donc présente encore assez longtemps. Le côté en face de la cabane est pêchable sans problème. L'accès au lac est interdit depuis le haut.

Restant à votre disposition pour plus de renseignements, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma sincère considération.

Le président de l'AAPPMA du Chablais Genevois,

